Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes

Classement des ESOD du groupe 2

Vous trouverez ci-dessous un communiqué indiquant l'avancement du projet d'arrêté ministériel sur le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) de groupe 2, pour les 3 prochaines années.

L'arrêté ministériel précédent (2023/2026) arrivant à son terme le 30 juin 2026, et le nouveau n'étant toujours pas signé, plus aucune espèce ne sera classée ESOD de groupe 2 au niveau national à partir du 1er juillet.

Les impacts de ce défaut de classement dans les Ardennes sont détaillés dans le communiqué.

Cliquez ici pour consulter le communiqué.

49 rue du Muguet – route de Gernelle – 08090 SAINT LAURENT
Tél. :03 24 59 85 20 – E-mail : fdc08@chasseurdefrance.com
Association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature – Siret : 780 245 783 000 37 – APE 9499Z